

L'association PCV et Valérie Fraux communiquent :

Conseil Municipal du 27 septembre 2023

Sale temps à S^{te} Marguerite

Deux sujets concernant Ste Marguerite ont occupé les débats du Conseil Municipal :

- La fermeture du bureau de poste de Ste Marguerite, des opérations bancaires et du DAB Distributeur Automatique de Billets !
- La délibération pour le transfert d'office des voies privées du « Lotissement Mercier ».

Les autres points relèvent de la gestion courante, à l'exception d'une nouvelle acquisition pour le foncier communal.

1- Fermeture du bureau de poste de S^{te} Marguerite

Commençons par la fin et la question orale¹ posée par M. Nicosia (liste *Une autre voie pour Pornichet*) concernant le maintien du bureau postal à Ste Marguerite: Valérie Fraux et PCV sont 100% d'accord avec ses propos.

- Oui, on est en droit de se demander ce que le maire et son équipe ont fait pour conserver ce bureau de poste.
- Oui, on souhaite que nous soient communiqués les échanges écrits prévus par le contrat de présence postale territoriale.
- Oui, on trouve la réaction du maire bien timide, allant jusqu'à vanter la solution de remplacement avec le Relais des Mousquetaires et des projets « *de valorisation de l'offre commerciale du quartier* »
- Non, M. le Maire, votre rôle est d'abord de vous préoccuper des services publics de proximité, avant de vous occuper de l'offre commerciale

Une mairie annexe remplacerait La Poste à S^{te} Marguerite ?

C'est ce qu'a exprimé Valérie Fraux dans une lettre ouverte² au Maire.

« ***S'il est vraiment impossible de faire renoncer La Poste à son projet de fermeture, alors je propose de transformer ce local communal en une annexe de la Mairie, voire d'en faire une Maison de Services Au Public (MSAP), comme dans des communes voisines.***

Apportons un service public à ce quartier plutôt qu'une offre commerciale.

L'offre de service doit être équitable entre les quartiers du cœur de ville, de Bonne Source, de Sainte-Marguerite, et aussi des Forges qui se développent loin de tout. »

Cette municipalité est plus dans la Délégation de Service Public au privé (24 DSP en cours), voire le financement de Société d'Economie Mixte Locale, ou celui de manifestations de loisirs gratuites.

Elle en oublie sa mission première de service à la population.

2- Transfert d'office des avenues privées du « lotissement Mercier » dans le domaine communal

Un autre débat ubuesque fut celui du « Lotissement Mercier » : cette petite enclave de Ste Marguerite avec ses chemins de terre et son environnement naturel est particulièrement appréciée des promeneurs. Depuis des décennies, ces avenues ont un caractère privé mais restent ouvertes au public. Tenant compte de la fragilité de

ces chemins de terre, les municipalités successives ont toujours mis en place une signalisation limitant la circulation à l'accès des riverains. Il y a 2 semaines, le maire a fait enlever ces panneaux, rendant la circulation apparemment libre. Il précise lors du débat : *« les panneaux ont été enlevés par la mairie. Pourquoi ? Parce qu'il fallait le faire avant l'enquête publique. »*

Valérie Fraux a montré que la « notice explicative de synthèse » fournie aux conseillers municipaux était entachée d'erreurs flagrantes sur :

- « *La circulation publique au-delà du simple usage des résidents et riverains* » alors qu'en fait, elle est réservée à l'accès aux riverains, ce qui invalide la procédure envisagée, malgré la manœuvre de la mairie de suppression récente de la signalisation ;
- L'affirmation de « *la difficulté de procéder à une acquisition amiable* », sans la moindre concertation préalable avec l'ensemble des riverains, alors qu'ils ont tous le même désir de maintien et d'entretien.

Elle conclut : « ***Il est donc indispensable de définir le projet de la mairie pour ce quartier avant d'engager cette procédure*** » et a voté contre.

3- Les nouvelles acquisitions du domaine communal utilisées à 100% pour le logement social ?

L'achat d'un bien, situé 153 avenue St Sébastien, au prix de 419 000 € (confirmé par les Domaines !) rejoint la liste attendue du foncier communal (nous ne disposons que d'un plan incomplet de la situation du foncier communal à ce jour). En mai 2020, ce bien a été cédé au prix de 310 000 € net vendeur. Dommage, la ville, sans projet à l'époque, aurait pu préempter, mais elle ne l'a pas fait : elle contribue ainsi à la spéculation foncière.

De plus, il n'est pas prévu de logement social ici mais un aménagement ! Gare à la sanction du Sous-Préfet dont on dit qu'il va se saisir sous peu du droit de préemption, comme à La Baule.

Première acquisition depuis le contrat de mixité sociale de juin, première entorse au principe de 100% de logement social sur les nouvelles acquisitions : M. le Maire, en juin, avait pourtant « *affirmé que sur les prochains fonciers communaux, la Ville fera 100 % de logement social* ». Peut-on encore le croire ?

* * *

PORNICHET c'est VOUS avec Valérie FRAUX

vfraux@pornichet-c-vous.fr

<https://pornichet-c-vous.org/CR%20CM.html>

[1] en fait une question écrite envoyée plusieurs jours avant la séance pour permettre au maire de préparer sa réponse...

[2] Lettre ouverte au maire du 1^{er} octobre 2023 : www.pornichet-c-vous.fr/actualites.htm

